

Pour un service civique universel et intergénérationnel

*Intervention faite le 14 mai 2008 devant la Commission présidée par M. Luc FERRY
par les représentants de Démocratie et Spiritualité*

1

Le projet de service civique obligatoire constitue un enjeu de société important qui doit être saisi avec doigté et méthode, car il n'est ni simple, ni évident. Pour cela, il faut examiner ses finalités, les obstacles auxquels il se heurte, et les moyens de les lever.

1. Un projet séduisant, mais à certaines conditions qu'il convient de préciser

La proposition de demander à tous les jeunes de 16 à 25 ans d'effectuer un service civique d'une durée à définir (on parle généralement de 6 mois) résulte de trois causes :

- d'une part, le sentiment de vide qui a saisi beaucoup de citoyens à la suite de la suppression sèche du service militaire, qui n'a été remplacé par rien, d'où le risque ressenti d'une atrophie de la citoyenneté vécue ;
- d'autre part, et parallèlement, la nécessité de plus en plus ressentie de faire contrepoids aux effets pervers d'un individualisme qui a tendance à s'exacerber, de recréer de nouvelles formes de mixité sociale remplaçant celle que le service militaire procurait, et, après les émeutes de l'automne 2005, de fournir des possibilités concrètes d'insertion aux jeunes habitants dans les quartiers dits défavorisés, et, ce faisant, d'ajouter une arme de plus à la panoplie de celles qui visent à réduire les exclusions ;
- enfin le succès rencontré par l'Appel lancé par la Vie en octobre 2006, qui a surpris ses auteurs eux-mêmes, et qui a convaincu le futur Président de la République lui-même, puisqu'il l'a inscrit à son programme.

Depuis cette date, plusieurs éléments sont intervenus qui doivent être pris en considération :

- Le remarquable rapport de l'Amiral Beraud, pour le Conseil d'analyse de la société, qui a analysé notamment l'expérience allemande et a établi un premier chiffre ;
- Le colloque sur « la politique au risque de la spiritualité » organisé par Démocratie et Spiritualité, La Vie nouvelle et Poursuivre, qui mérite quelques développements.

Pour Démocratie et Spiritualité, aujourd'hui, les démocraties sont atrophiées et réduites à leur dimension procédurale ; les individus sont autonomisés, ils se juxtaposent. Or pour remplir son projet d'égalité et de développement de chaque personne, la démocratie doit reposer sur des forces morales et spirituelles puissantes. Elle doit se définir comme un système de valeurs et comme un régime qui essaie de mettre chaque personne en position de donner le meilleur d'elle-même. Le but est d'arriver à un équilibre entre ces deux dimensions de la vie collective, la dimension procédurale et la dimension transcendante. Dans ce contexte, le service civique obligatoire universel est un élément d'émancipation, de progrès collectif, de brassage social, un lieu de formation et d'engagement.

¹ Jean-Claude Devèze, Jean-Baptiste de Foucauld, Gilles Guillaud

C'est pourquoi, ce service civique obligatoire constituait l'un des trois thèmes du colloque organisé en commun, à côté de deux autres : une interrogation sur la nature de la démocratie (Est-elle aussi une valeur spirituelle ?) et le souci de promouvoir l'éthique de la discussion (au sens d'Habermas) comme critère de qualité de la vie démocratique.

Ce que les débats – notamment avec Bruno JULLIARD, alors président de l'UNEF – ont clairement mis en valeur, c'est que le service civique ne pouvait être imposé aux jeunes par une société qui, dans l'ensemble les traite mal, si celle-ci ne se montrait pas, parallèlement, plus solidaire d'eux qu'elle ne l'est actuellement. La condition de l'acceptation par la jeunesse d'un service civique obligatoire, c'est qu'il s'impose à tous, pas seulement aux jeunes. Et par exemple que tous ceux qui n'ont pas accompli le service militaire et ne peuvent faire valider un engagement associatif sérieux et durable soient astreints, au moment où ils prennent leur retraite, à donner une partie de leur temps à des causes d'intérêt général, ou à encadrer des jeunes se mobilisant pour ces causes. S'est ainsi imposée l'idée que le service civique obligatoire devait être universel, pas seulement obligatoire pour les jeunes, et, ce faisant, intergénérationnel.

- Les travaux menés par un ensemble d'associations réunies par la Vie à la suite de son appel, qui ont abouti à un texte mesuré faisant apparaître clairement ce que le service civique obligatoire n'était pas (ni une restauration du service militaire, ni, en ce qui concerne l'obligation, une fin en soi), mais un processus aussi important que son terme.
- Le colloque organisé début 2007 à l'Assemblée nationale à l'instigation de Max Armanet et Pierre Morel, au cours duquel une proposition de loi a été faite.

2. Un projet qui se heurte à des obstacles importants

Malgré l'enthousiasme initial, et alors qu'un ensemble de personnalités ont pris position en sa faveur, notamment le candidat devenu président, on assiste à un phénomène de blocage qui doit être analysé et pris en compte, et qui s'explique par les raisons suivantes:

- Comment organiser des activités utiles et intéressantes pour une classe d'âge complète de 700.000 à 800.000 personnes concernées, homme et femmes confondus ?
- Comment dégager les ressources budgétaires importantes pour un service de qualité (selon les évaluations, le coût est de 3 à 5 Mds d'euros) ?
- Comment lever la réticence des jeunes à l'égard de toute forme d'obligation, surtout si elle ne porte que sur leur classe d'âge (cf. ci-dessus) ?
- Comment lever également l'opposition d'importantes personnalités du monde associatif, alors que le secteur associatif doit être, avec les collectivités locales, éventuellement avec les entreprises, un important vecteur d'organisation ? Il est caractéristique par exemple, que M. Jean BASTIDE, Président de France Bénévolat, soit opposé à toute forme d'obligation appliquée au bénévolat : le bénévolat doit, selon lui, être libre et gratuit, sinon on entre dans une contradiction de fond. Cette thèse est partagée par beaucoup.
- Il faut noter enfin que les syndicats craignent que les activités d'un service civique obligatoire aboutissent à contracter les emplois salariés, en s'y substituant. Cette thèse, comme les précédentes, doit être nuancée, car on constate que les activités bénévoles suscitent des besoins de permanents salariés, et que l'institution d'un service civique obligatoire impliquerait un nombre substantiel de postes d'organisation, de formation et d'encadrement, ce qui explique d'ailleurs son coût.

3. Comment lever les obstacles qui s'opposent à l'institution d'un service civique universel et intergénérationnel ?

- a) Ce projet ne peut réussir que s'il est *ressenti par tous comme novateur*, moderne, tourné vers l'avenir, créatif, enthousiasmant.

A cet égard, on constate que le quinquennat a besoin d'une politique d'envergure qui prenne de la hauteur, qui bouleverse les clivages traditionnels et qui marque notre pays d'une manière assez originale, à la fois conforme à la tradition Républicaine et donnant un contenu concret à la notion de « politique de civilisation ».

- b) Pour cela, le service civique universel et intergénérationnel doit être *construit de manière participative* avec l'ensemble de la société civile qui aidera ensuite à le mettre en œuvre ; il s'agit de mettre en place un processus pour débattre collectivement des différents problèmes posés et les résoudre de manière aussi consensuelle que possible. Une formule inspirée de celle qui a prévalu pour l'institution du RSA pourrait servir d'exemple (institution du Haut Commissaire, mise en place d'un « Grenelle », réalisation d'expériences à partir des formules de volontariat déjà existantes).
- c) Le processus doit aboutir à un *choix collectif* d'autant plus *clair* qu'il est difficile. Ce choix doit être préparé et ne doit pas être précipité. Il n'est guère envisageable, au mieux, qu'au cours de la prochaine législature et devrait faire l'objet du débat pré-électoral. On peut aussi envisager, s'agissant d'une obligation nouvelle, un *référéndum*. Il faut en tout cas en faire un exercice de qualité démocratique.
- d) Le projet ne réussira que s'il sait *composer de manière féconde avec l'individualisme ambiant*. Il ne s'agit pas de casser celui-ci, de le combattre en tant que tel, mais de le rééquilibrer, de compenser l'excès d'utilitarisme qui le caractérise souvent, de lui faire comprendre l'intérêt qu'il y a aussi à servir autrui. Il ne s'agit donc pas seulement de faire appel au dévouement, au désintéressement, ou même au sacrifice, mais de faire découvrir qu'il y a autant de joie à donner qu'à recevoir. Le but est d'élargir la vision de soi, de l'autre, et de la société, et de donner un contenu concret aux valeurs de solidarités actives. Cela plaide pour un dispositif souple et relativement facile à insérer dans les parcours de vie actuels.
- e) Quelques propositions concrètes, dans cette optique, pour alimenter le débat :
- Le service civique doit comprendre *une partie commune* où tous les jeunes d'une même génération se retrouvent ensemble pendant quelques jours, garçons et filles confondus.
 - La partie « obligatoire » (cf. ci-après) pourrait être limitée à *4 mois à plein temps (environ 600 heures), sans rémunération, réalisable en une fois ou par périodes*. Cela facilite les choses pour les jeunes (une partie du temps des vacances peut être utilisée). Cela peut aussi aider certaines associations (bénéficier d'un concours régulier d'un jour ou d'une demi-journée par semaine pour accomplir une tâche précise – et validée – peut être très utile). Ceux qui le souhaiteraient pourraient prolonger cette période à titre volontaire et bénéficier alors d'une rémunération.

- La notion d'« obligation » doit être précisée et adaptée. Il ne s'agit pas de transposer purement et simplement l'obligation du service militaire avec toutes les sanctions pénales qui y étaient associées, mais plutôt de *créer une obligation morale, une sorte de devoir du bon citoyen, qui serait sanctionné par des incitations ou pénalisations de type financier* : par exemple, ceux qui auraient accompli le service minimum avant 26 ans valideraient deux trimestres de retraite (et moins ultérieurement), et ceux qui ne l'auraient pas accompli auraient à valider deux trimestres de retraite en plus (ou à s'acquitter de ce service au moment de leur retraite) ; il serait logique, dans cette optique, que les candidats aux concours des fonctions publiques aient effectué leur période. C'est pourquoi, en définitive, il vaut mieux parler d'un service civique universel que d'un service civique obligatoire ²
- la détermination du lieu : le service peut s'effectuer sur place, en France ou en Europe et à l'international, dès lors que *l'objectif de découverte d'autrui, de mixité sociale, de rencontre de l'étranger, de confrontation à la différence* est rempli (notamment s'il est accompli près du domicile).
- la détermination des tâches : il convient de rédiger un *cahier des charges minimum* que l'utilisateur devra respecter pour donner aux jeunes une expérience et une formation nouvelle et significative.
- L'affectation des tâches : les candidats devraient pouvoir *proposer des projets*, soumis à un processus de validation, afin de stimuler leur créativité et leur motivation. Pour assurer l'équilibre entre les offres des collectivités et associations, et les souhaits des candidats, une *bourse d'échange* devrait être mise en place, via notamment internet. A noter que, pour le service de base, environ 200 000 postes sont à organiser, ce qui n'est pas très différent du volume global que les emplois jeunes ont occupé à certaines périodes. Même s'il ne s'agit pas de la même chose, l'échelle du problème à résoudre ne paraît pas insurmontable, contrairement à ce qui est parfois affirmé.

Débat consécutif à l'intervention

(partie rédigée par le secrétariat de Monsieur Luc FERRY)

Comment organiser le contenu intergénérationnel du service civique obligatoire ?

Demander aux personnes partant en retraite et n'ayant pas participé à des activités associatives de passer quelques mois à encadrer des jeunes.

Sur la question philosophique de la contradiction entre la logique du don et de l'obligation :

Le don est conçu dans sa logique anthropologique, c'est-à-dire qu'il est à la fois libre et obligé, intéressé et désintéressé. Dans cet acte, il y a de la gratuité, et de l'intérêt ; l'envie d'être reconnu comme donateur. Aussi, il s'agit d'une obligation souple puisque fonctionnant dans une logique de compromis.

En parallèle, le don spirituel est le don désintéressé.

² Cette formule n'est pas incompatible avec la montée en puissance d'un service volontaire, tel que proposé par M. Luc FERRY dans son rapport de septembre 2008. Mais une grande différence sépare un service volontaire considéré comme une simple étape d'un service volontaire constituant une fin en soi se suffisant à elle-même.

Le projet politique doit être d'abord anthropologique, et permettre que dans l'anthropologique une dimension spirituelle se développe. Il ne peut pas être calé uniquement sur du spirituel. Si on demande trop de désintéressement, ça peut mieux passer. Et donc être sanctionné, le cas échéant, de manière modérée.

Sur la société et le modèle social actuel

Aujourd'hui pour parvenir au bon fonctionnement du modèle social, il manque de la coopération entre tous les acteurs. Le service civique obligatoire, c'est habituer les gens à avoir une démarche coopérative, une attitude civique. La France est profondément individualiste et les français demandent à l'Etat d'être solidaire à leur place. Il faut ré-encadrer la solidarité dans la société civile et non pas l'expatrier dans l'Etat. En somme, c'est la philosophie politique de l'Etat qui est à construire.